

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

Avis n°2024-13 du 10 octobre 2024 sur l'enveloppe HéliSMUR 2024

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe HéliSMUR 2024 d'un montant de 4 139 958 €.

Ces mesures nouvelles visent à faire face à l'augmentation :

- Des coûts constatés dans le secteur hélicoptère (pièces détachées, revalorisations salariales, assurance ...)
- Des prix liés à des révisions de prix demandés par l'opérateur SAF sur les contrats préexistants et récemment signés.

Il est proposé une répartition au prorata de l'enveloppe historique observée au sein de chaque établissement porteur d'HéliSMUR.

Ce principe est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ